

Justificatif généré le 13/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

13/04/2022

Département de publication :

(92) Hauts-de-Seine

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=287254>

N° d'annonce :

600144

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°600144 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2022-04-13.

13/04/2022

600144

CREDIT COOPERATIF

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siège social : **12 boulevard de Pesaro – CS 10002**
92024 NANTERRE CEDEX (Hauts-de-Seine)
RCS NANTERRE 349 974 931

Avis de convocation

ASSEMBLEE SPECIALE DES SOCIETAIRES PORTEURS DE PARTS P

Les porteurs de parts « P », parts de préférence sans droit de vote du CREDIT COOPERATIF, sont informés que le Conseil d'administration se propose de les réunir en Assemblée Spéciale des porteurs de parts « P », **le lundi 16 mai 2022 à 14h00** au siège social du CREDIT COOPERATIF 12 boulevard de Pesaro 92000 NANTERRE à l'effet d'émettre leurs avis et vote sur les résolutions n°18, 19 et 24 conformément à l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Lecture et approbation du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2021 - quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat - Fixation de la rémunération des parts sociales
- Approbation des conventions et engagements réglementés
- Constatation de la variation du capital
- Fixation du montant maximal des indemnités compensatrices des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022
- Fixation du montant maximal des indemnités compensatrices pour le président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022
- Avis sur les indemnités de fonction du Président versées au cours de l'exercice 2021
- Avis sur la rémunération du Directeur Général versée au cours de l'exercice 2021
- Avis sur la rémunération du Directeur Général Délégué versée au cours de l'exercice 2021
- Consultation sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2021 aux dirigeants et aux salariés visés à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier
- Nominations et renouvellement d'administrateurs ou de censeur
- Expiration des mandats des Commissaires aux Comptes suppléants
- Pouvoirs en vue des formalités

A titre extraordinaire

- Modifications statutaires :

- Octroi du droit de vote aux porteurs de parts P et conversion des parts P en parts sociales : modification corrélatrice de l'article 9 et 7 des statuts
- Conversion des parts C en parts sociales : modification corrélatrice des articles 9, 7 et 37 bis des statuts
- Conversion des parts B en parts sociales : modification corrélatrice de l'article 9 des statuts
- En cas d'approbation des conversions des parts P, parts C et parts B : modifications corrélatrices des statuts
- Introduction dans l'article 41 des statuts de la faculté de parfaire l'intérêt aux parts sociales
 - Pouvoirs en vue des formalités

Modalités de participation à l'Assemblée spéciale

Le sociétaire dispose de plusieurs possibilités pour s'exprimer. Il peut assister personnellement à l'Assemblée Spéciale. Il peut également voter par correspondance (résolution par résolution), donner pouvoir au Président de l'Assemblée, ou encore donner pouvoir à un autre sociétaire ou à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à un autre sociétaire personne morale ou physique de son choix.

Le sociétaire peut également donner son avis directement sur le site de vote en ligne mis à disposition à l'adresse suivante : <https://creditcooperatif.voteassemblee.com> en se connectant avec les identifiants communiqués dans la convocation ou de renvoyer le formulaire unique d'avis par correspondance à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation.

Questions écrites

Tout sociétaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées :

au siège social, Direction de la Vie sociale - Crédit Coopératif – 12 boulevard de Pesaro – CS 10002 - 92024 NANTERRE CEDEX, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au président du Conseil d'administration **jusqu'au 10 mai**.

à l'adresse électronique suivante : ag2022@credit-cooperatif.coop.

Droit de communication des sociétaires

Tous les documents et informations prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la société : <https://creditcooperatif.voteassemblee.com>. Les sociétaires souhaitant recevoir les documents par courrier peuvent en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : ag2022@credit-cooperatif.coop

Toutes les parts étant nominatives, les convocations seront effectuées, conformément à l'article 30 des statuts, par lettre adressée à chacun des porteurs contenant un formulaire de pouvoir et d'avis par correspondance.

Si l'Assemblée ne pouvait pas délibérer valablement faute de quorum requis, une seconde Assemblée Spéciale serait convoquée par publication au Journal d'Annonces Légales sur le même ordre du jour et au même endroit le **mardi 31 mai 2022 à 9H30**.

Sauf instruction contraire, les procurations et les choix concernant les résolutions exprimés à distance pour cette Assemblée, et portant sur le même ordre du jour restent valables pour l'Assemblée du mardi 31 mai 2022.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.